



Revue d'histoire du XIXe siècle

Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXe siècle

55 | 2017

Les écoles du peuple à l'ère des révolutions
(1815-1880)

Congrégations féminines et « éducation populaire » : l'exemple des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul avant les lois Ferry

Women's Religious Orders and Popular Education: The Case of the Sisters of St Vincent de Paul before the Jules Ferry Laws

Frauenkongregationen und Volkserziehung: das Beispiel der Schwestern von Saint-Vincent-de-Paul in der Zeit vor den Ferry-Gesetzen

Matthieu Brejon de Lavergnée



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rh19/5327>

DOI : 10.4000/rh19.5327

ISSN : 1777-5329

Éditeur

La Société de 1848

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2017

Pagination : 93-107

ISSN : 1265-1354

Référence électronique

Matthieu Brejon de Lavergnée, « Congrégations féminines et « éducation populaire » : l'exemple des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul avant les lois Ferry », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], 55 | 2017, mis en ligne le 02 décembre 2019, consulté le 05 janvier 2021. URL : <http://journals.openedition.org/rh19/5327> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rh19.5327>

Tous droits réservés

MATTHIEU BREJON DE LAVERGNÉE

*Congrégations féminines et « éducation populaire » :
l'exemple des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul
avant les lois Ferry*

Si l'historiographie de l'école républicaine a contribué à invisibiliser les réalisations antérieures aux lois Ferry, l'histoire religieuse s'est également concentrée sur la période qu'encadrent les décrets du 29 mars 1880 et la loi du 7 juillet 1904 : « L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit en France aux congrégations »¹. Les républicains signaient la mort de l'école congréganiste, mais non pas de l'école catholique qui se réorganise avec un personnel laïque et sous tutelle diocésaine². En amont, les travaux des historiens de l'éducation à l'époque moderne révélaient le rôle de l'Église catholique dans l'alphabétisation des milieux populaires, portée par la dynamique issue du concile de Trente et plus largement de la « confessionnalisation » selon laquelle il ne suffit pas de croire, il faut encore connaître les vérités de la foi pour être sauvé³. Bien que la politique religieuse de la Révolution française désorganise une bonne partie du dispositif, celui-ci se rétablit assez vite après Thermidor, et surtout connaît une nette reprise à l'époque concordataire : 400 congrégations religieuses féminines sont créées entre 1796 et 1880, avec un apogée dans les années 1820-1860. Comme l'avait montré Claude Langlois, le principal moteur de la croissance est le « tout-enseignement » qui mobilise 65 % des plus de 100 000 religieuses recensées en 1861⁴. Ses résultats concordent avec ceux de Raymond Greew et Patrick Harrigan qui situent la révolution scolaire, au moins d'un point de vue quantitatif, entre Guizot et Duruy⁵.

1. Bilan historiographique par Rebecca Rogers, « L'éducation des filles : un siècle et demi d'historiographie », *Histoire de l'éducation*, n° 115-116, 2007, p. 37-79 ; Marc Depaepe, Bart Hellinckx, Frank Simon, *The Forgotten Contribution of the Teaching Sisters. A Historiographical Essay on the Educational Work of Catholic Women Religious in the 19th and 20th centuries*, Leuven, Leuven University Press, 2009.

2. Christian Sorrel, *La République contre les congrégations. Histoire d'une passion française (1899-1914)*, Paris, Éd. du Cerf, 2003 ; André Lanfrey, *Sécularisation, séparation et guerre scolaire. Les catholiques français et l'école (1901-1914)*, Paris, Éd. du Cerf, 2003.

3. Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère et Dominique Julia, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Sedes, 1976.

4. Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin. Les congrégations françaises à supérieure générale au XIX^e siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 1984.

5. Raymond Greew, Patrick Harrigan et James Whitney, « La scolarisation en France, 1829-1906 », *Annales ESC*, n° 1, 1984, p. 116-157.

La réalité statistique de ce modèle congréganiste est connue ainsi que ses déclinaisons locales⁶. Toutefois, les modalités pédagogiques de l'investissement éducatif des religieuses auprès des jeunes filles de la bourgeoisie ont été privilégiées par les historiens au détriment de leur action auprès des milieux populaires; l'enseignement secondaire est, partant, mieux connu que le primaire⁷. La difficulté d'accès aux archives des congrégations féminines n'a pas peu contribué aux silences de l'histoire dont furent doublement victimes, et comme femmes, et comme religieuses, les cornettes⁸. Leur voile a cependant commencé d'être levé, pour reprendre une métaphore de Rebecca Rogers⁹, grâce au croisement des archives publiques et privées¹⁰. À ce titre, l'ouverture récente des archives de la maison mère des filles de la Charité¹¹ constitue une aubaine pour les historiens de l'éducation populaire et féminine¹². Fondée au XVII^e siècle, cette congrégation plus connue sous le nom de sœurs de Saint-Vincent-de-Paul est deux siècles plus tard la plus nombreuse en effectifs, ce qui lui permet de répondre massivement à la demande sociale d'éducation populaire et féminine. À la différence d'autres communautés, elle ne s'est toutefois pas spécialisée dans l'enseignement et assure également des tâches charitables et hospitalières. Cette polyvalence présente un double intérêt heuristique : interroger une fonction éducative qui déborde très largement le cadre scolaire, mais peu connue pour les classes populaires¹³; questionner deux modèles d'identité, celui « traditionnel » de la vocation (les sœurs sont généralistes et donc interchangeables) et celui « moderne » de la profession (les sœurs acquièrent une compétence et se spécialisent)¹⁴.

6. Cf. par exemple, dans le cadre départemental, la thèse de Richard Hemeryck, *Les écoles congréganistes dans le département du Nord sous le Second Empire*, université de Lille 3, 2006 et, à l'échelle diocésaine, celle d'Yves-Marie Hilaire, *Une chrétienté au XIX^e siècle? La vie religieuse des populations du diocèse d'Arras, 1840-1914*, Villeneuve-d'Ascq, Université de Lille 3, 1977.

7. Jean-Noël Luc, « Françoise Mayeur (1933-2006). Les territoires d'une historienne », *Histoire de l'éducation*, n° 115-116, 2007, p. 7-28.

8. Sarah A. Curtis, 'Writing the Lives of Saints: Archives and the Ownership of History', *French Historical Studies*, vol. 40, 2/2017, p. 241-266.

9. Rebecca Rogers, 'Retrograde or Modern? Unveiling the Teaching Nun in Nineteenth-Century France', *Social History*, volume 23/2, 1998, p. 146-164.

10. Cf. par exemple Rebecca Rogers, *From the Salon to the Schoolroom. Educating Bourgeois Girls in Nineteenth-Century France*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 2005, traduction française *Les Bourgeoises au pensionnat. L'éducation féminine au XIX^e siècle*, Rennes, PUR, 2007; Sarah A. Curtis, *Educating the Faithful. Religion, Society, and Schooling in Nineteenth-Century France*, DeKalb, Northern Illinois University Press, 2000, *L'Enseignement au temps des congrégations. Le diocèse de Lyon (1801-1905)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003.

11. 140 rue du Bac, 75007 Paris.

12. Matthieu Brejon de Lavergnée [dir.], *Des filles de la Charité aux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Quatre siècles de cornettes (XVII^e-XX^e siècle)*, Paris, H. Champion, 2016.

13. Éric Mension-Rigau revendique, pour les élites, une histoire de l'éducation hors de la « forteresse scolaire », *L'enfance au château. L'éducation familiale des élites françaises au XX^e siècle*, Paris, Rivages-Payot, 1990, p. 1.

14. Rebecca Rogers, « Les enseignantes religieuses et laïques au XIX^e siècle : vocation ou activité professionnelle », in Jean-Yves Causer, Roland Pfefferkorn et Bernard Woehl [dir.], *Métiers, genre et identités professionnelles*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 33-50.

LA GRANDE FABRIQUE DES ENSEIGNANTES¹⁵

La scolarisation est portée au XIX^e siècle par quelques grands textes législatifs, de l'ordonnance de 1816 à la loi Guizot de 1833 – toutes deux complétées en 1819 et 1836 pour les filles –, puis les lois Falloux (1850) et Duruy (1867). Ces textes encadrent une extension progressive du réseau d'écoles publiques, y compris pour les filles, jusque dans les communes rurales de plus de 500 habitants, ainsi qu'une institutionnalisation des carrières d'instituteurs, avec notamment la mise en place d'un brevet de capacité qui devient un enjeu politique entre cléricaux et anticléricaux. Les frères et sœurs enseignants en sont dispensés sur présentation d'une « lettre d'obédience » remise par leurs propres supérieurs, facilité que le Second Empire étend aux salles d'asile en 1855¹⁶.

Le taux d'alphabétisation des Français peut ainsi connaître une forte poussée, en particulier chez les femmes qui rattrapent leur retard par rapport aux hommes. D'après l'enquête du recteur Maggiolo (1877-79), 27 % d'entre elles signaient leur contrat de mariage à la fin des années 1780 (pour 47 % des hommes), elles sont 67 % (pour 77 % des hommes) à le faire au début des années 1870¹⁷. Les congrégations féminines contribuent largement à ces résultats. Dès la fin de l'Ancien Régime, Paris était couvert par un dense réseau scolaire où se distingue celui des écoles de charité, paroissiales et gratuites, tenues par les filles de la Charité, les dames de Saint-Maur et les sœurs de Saint-Thomas-de-Villeneuve, soit 11 % des établissements pour 37 % des élèves¹⁸. Leur programme est connu : lire, écrire, compter, selon une échelle classique des savoirs ordonnée à une finalité chrétienne¹⁹. À la veille des lois Ferry, l'effort conjugué des congrégations religieuses et des communes, les unes par leur apport en personnel, les autres par leur financement, avaient ainsi assuré la massification de l'enseignement primaire. Les bonnes sœurs peuvent en effet exercer aussi bien dans des écoles privées – fondées par leur congrégation, par des bienfaiteurs qui dotent leur village d'une école, par une entreprise pour ses ouvriers, etc. – que publiques. En 1877, elles fournissent 63 % des institutrices et scolarisent 60 % des élèves, prééminence encore plus marquée dans les écoles primaires communales (70 % des enseignantes pour 75 % des élèves). Le réseau congréganiste masculin apparaît par

15. Titre emprunté à Claude Langlois, « La grande fabrique des enseignantes », in *Catholicisme, religieuses et société. Le temps des bonnes sœurs*, Paris, DDB, 2011, p. 99-117.

16. Décret du 21 mars 1855, article 20, reproduit dans *La petite enfance à l'école, XIX^e-XX^e siècle. Textes officiels*, édité par Jean-Noël Luc, Paris, Economica-INRP, 1982, p. 103.

17. *Atlas de la Révolution française*, tome 2 : *L'enseignement, 1760-1815*, sous la direction de Dominique Julia, Paris, EHESS, 1987, p. 12-13.

18. Daniel Roche, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1998 (1^{re} édition 1981); Martine Sonnet, *L'éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Éd. du Cerf, 1987.

19. Jean Hébrard, « La scolarisation des savoirs élémentaires à l'époque moderne », *Histoire de l'éducation*, n° 38, 1988, p. 7-58.

contraste moins développé, avec 18 % des instituteurs pour 28 % des élèves. Trois congrégations féminines, toutes à supérieure générale – c'est-à-dire centralisées, hiérarchisées et réactives à une demande à l'échelle du territoire national – alignent chacune 500 écoles²⁰.

Tableau 1 – Écoles publiques, écoles privées de trois congrégations féminines en 1877

Congrégation	Écoles publiques	Écoles privées	Total
Filles de la Charité (Paris)	283	227	510
Sœurs de la Doctrine chrétienne, dites Watelottes (Nancy)	468	39	507
Sœurs de Saint-Charles (Lyon)	297	195	492

Les filles de la Charité scolarisent 162 000 enfants et en accueillent encore 23 000 dans leurs ouvroirs, essentiellement des orphelines²¹. On les trouve aussi dans les salles d'asile. Les congréganistes y représentent 70 à 80 % du personnel et scolarisent trois bambins sur quatre. Mais alors que trois grandes congrégations masculines – frères des Écoles chrétiennes au niveau national, frères maristes en région lyonnaise, frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel dans l'ouest – regroupent les trois quarts des écoles congréganistes, la dispersion est beaucoup plus grande chez les sœurs. Les dix-sept premières congrégations enseignantes ne contrôlent que le tiers des écoles congréganistes. Les autres institutrices sont pour la plupart issues de petites communautés, de création récente, localement implantées dans de modestes écoles publiques de village. Comme l'ont bien montré Raymond Grew et Patrick Harrigan, « c'est très largement au crédit des congrégations qu'il faut verser l'essor des écoles publiques de filles »²². C'est au nord de la fameuse ligne Saint-Malo-Genève, dans la France alphabétisée, que l'évolution est la plus nette. Les écoles mixtes, où la réussite des filles est plus faible, passent de la moitié des filles scolarisées à moins d'un cinquième tandis que les sœurs, beaucoup plus que les institutrices laïques, ont assuré le développement du réseau d'écoles communales de filles.

Des hypothèses ont pu être proposées pour comprendre ce succès du modèle congréganiste aussi bien dans les secteurs éducatifs anciens (pensionnats, écoles charitables) que nouveaux (écoles communales, salles d'asile)²³. Du côté de la demande, la collectivité trouve dans les congrégations des garanties morales (célibat), des compétences suffisantes, un salaire faible et

20. *État des congrégations, communautés et associations religieuses, autorisées ou non autorisées, dressé en exécution de l'article 12 de la loi du 28 décembre 1876*, Paris, Impr. nationale, 1878.

21. D'après Émile Keller, *Les congrégations religieuses en France*, Paris, Poussielgue, Tours, Mame, 1880, p. 376.

22. Raymond Grew et Patrick J. Harrigan, *L'école primaire en France au 19^e siècle. Essai d'histoire quantitative*, Paris, EHESS, 2002, p. 159.

23. Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin...*, *op. cit.*, p. 634-648.

une capacité de remplacement des sœurs âgées ou insuffisantes. Du côté de l'offre, les congrégations répondent au réveil religieux des années 1820-1860, dans le cadre d'une vie sans clôture alors que le couvent a souffert des critiques des Lumières ; un accueil, socialement peu sélectif (faible dot), des trop-pleins démographiques en même temps qu'une respectabilité offerte à des célibataires qui peuvent échapper à l'assujettissement juridique de la femme mariée ; une formation donnant accès à une vie professionnelle qualifiée ; une « sécurité sociale » enfin pour les mauvais jours et la vieillesse : autant de facteurs qui font de la « bonne sœur » une figure populaire dans la société française du XIX^e siècle, jusqu'aux premiers craquements des années 1860 puis aux remises en causes, toutes relatives d'ailleurs, des années 1880.

DISPOSITIFS ASSISTANTIELS ET ÉDUCATIFS DES FILLES DE LA CHARITÉ

Pour observer plus finement comment les religieuses ont répondu à cette demande aussi bien sociale que politique (l'insertion dans un système scolaire public), il est nécessaire de changer d'échelle. L'approche intensive d'une congrégation, fondée sur le dépouillement de ses archives, permet de multiplier les observations. Celles-ci sont suffisamment nombreuses dans le cas des filles de la Charité pour prétendre dégager quelques conclusions généralisables à l'ensemble des congrégations féminines. En 1878, à l'apogée du nombre de sœurs dans la société française (sept pour mille femmes²⁴), les cornettes représentent 9 100 sœurs sur 130 000, soit 7 %, trois fois plus que les communautés les plus nombreuses après elles, filles de la Sagesse (3 400) ou Petites sœurs des pauvres (2 700)²⁵.

Tout envoi de religieuses commence par la signature d'un contrat, selon un modèle type imposé par l'administration en 1839 pour les hôpitaux et bureaux de bienfaisance²⁶. Le nombre de sœurs, les conditions de leur remplacement, l'attribution d'un logement avec inventaire du mobilier, la rémunération, la « retraite » des sœurs infirmes ou âgées, les frais de voyage, le partage de l'autorité sont minutieusement réglés. Une clause est ajoutée pour les écoles ou, lorsque l'école est l'objet unique du recrutement des sœurs, un contrat propre est préparé :

« Les filles de la Charité seront chargées du soin de faire gratuitement l'école aux petites filles indigentes de [*lieu*]. Elles les instruiront des principaux mystères de notre sainte religion, et leur apprendront à lire et à écrire,

24. Pour un taux de 4 ‰ sous l'Ancien Régime.

25. Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin...*, *op. cit.*, p. 334-335.

26. AFCP (Archives des filles de la Charité, maison mère, Paris), cotes 132, 1912-1922 : 498 contrats signés entre 1803 et 1880.

mais elles ne recevront à leur école aucun garçon, quel que soit son âge et sous quelque prétexte que ce soit. Lorsqu'il arrivera quelques maladies épidémiques parmi les pauvres ou les sœurs, elles suspendront leur école, s'il est nécessaire, pour aider au soulagement des malades, et reprendront leurs fonctions le plus tôt possible. [Les sœurs seront également chargées de la direction de l'asile, mais dans l'asile les enfants des deux sexes y seront admis].²⁷

Cette clause renvoie à la polyvalence de nombreuses maisons chargées de répondre à une demande d'enseignement aussi bien que de soin. Deux registres d'inspections internes des 488 établissements français de la Compagnie entre 1855 et 1862 le confirment²⁸. Un sondage en Seine-et-Marne présente, en fonction de l'armature urbaine, le tableau suivant²⁹. Les gros bourgs, comme Chaumes (1 800 hab.) ou Mitry (1 500 hab.), disposent de six sœurs, un petit « hospice » de quelques lits, une cinquantaine de familles indigentes visitées à domicile, un asile, une école de deux classes et, à Mitry, un ouvroir interne qui accueille 50 enfants payants (200 à 250 francs par an), ce qui permet d'en recevoir une trentaine gratuitement. La pharmacie, qui dégage des bénéfices en l'absence de concurrence locale, a permis d'acheter un terrain et de bâtir l'internat privé (24 000 francs). « Ce qui inspire surtout le zèle et la charité de nos sœurs, ce sont les enfants » commente la visitatrice. La même polyvalence existe dans les petites villes, Nemours (3 700 hab.) ou Montereau (6 000 hab.), ou dans les plus grandes, Melun et Fontainebleau (10 000 hab.). À la Miséricorde de Melun où vivent huit sœurs, trois sont aux classes « très nombreuses », trois à l'ouvroir qui accueille 30 internes, deux à la visite de 300 familles inscrites au bureau de bienfaisance. « Cette petite maison est encombrée d'enfants » note la visitatrice. Dans ces villes plus importantes où les filles de la Charité desservent un hôpital, celui-ci, quoique davantage tourné vers ses fonctions hospitalières, apparaît aussi comme polyvalent. Aux 400 malades civils et militaires, vieillards et enfants trouvés de l'hôpital de Melun sont joints une crèche, fondée par des dames de charité, et un orphelinat de 30 filles. Celles-ci confectionnent, sous la houlette de la sœur lingère, layettes et trousseaux pour les enfants trouvés placés dans les campagnes, raccommoient le linge de l'hôpital et apprennent à tenir un ménage. Une sœur leur fait la classe. Un médecin anticlérical devait justement parler de « trinité charitable » : médecine, enseignement et religion³⁰.

Observe-t-on une plus grande spécialisation au sein des grandes villes ? En effet, en raison d'une tradition urbaine charitable renouvelée par la philan-

27. *Ibidem*.

28. AFCEP, 94-95, « Comptes rendus des visites », années 1855-1857, 402 p. ms (274 visites), 1857-1862, 400 p. ms (214 visites).

29. AFCEP, 94, visites des 16-19 juin et 9 novembre 1856.

30. Docteur Chevandier, *Le concours médical*, 1883, cité par Jacques Léonard, « Femmes, religion et médecine. Les religieuses qui soignent, en France au XIX^e siècle », *Annales ESC*, n° 5, 1977, p. 887-907, à la p. 891.

thropie³¹, de ressources communales et privées plus abondantes, d'un intérêt bien compris aussi de police urbaine qui fait de l'assistance un outil de régulation sociale, les villes disposent d'établissements spécialisés – ainsi des salles d'asile ou des orphelinats – de gestion des vulnérabilités. Bordeaux, qui connaît une forte croissance démographique (90 000 habitants en 1821, 163 000 en 1861), peut nous servir de ville test³².

138 filles de la Charité desservent trois hôpitaux (82 sœurs) et six paroisses (56 sœurs). Il ressort des comptes rendus une évidente spécialisation des trois hôpitaux, Saint-André, Incurables et Enfants-trouvés. On ne trouve guère de possible action éducative que dans ce dernier établissement où 21 sœurs s'occupent de 350 enfants, placés en nourrice, et d'une crèche³³. Si l'on se tourne du côté des bureaux de bienfaisance qui forment le tissu charitable de la ville, on retrouve la polyvalence des tâches coutumière aux filles de la Charité.

Tableau 2 – Polyvalence des maisons de charité à Bordeaux en 1861

Paroisse	Sœurs	Visite des pauvres	Classes Enfants	Ouvroir	Associations de jeunesse
Saint-Éloi	9	oui	2 230-240	25-28 orphelines internes	non
Saint-Louis	10	oui	2 160-180	15-18 ouvrières externes	patronage de 130-140 jeunes filles
Saint-Projet	11	oui	3 400	non	non
Saint-Seurin	9	oui	2 140-150	40 orphelines internes	association de jeunes ouvrières
Sainte-Croix	9	oui	2 250	non	80 Enfants de Marie
Sainte-Eulalie	8	oui	2 200	35 orphelines internes	non

Soin des pauvres et écoles de filles sont systématiquement associés aux frais des bureaux de bienfaisance qui assurent les salaires de la plupart des sœurs et l'essentiel des dépenses, complétés par des dons, legs et quêtes. À Sainte-Croix, les sœurs secourent 3 000 pauvres par an. Le bouillon est distribué trois fois par semaine aux malades. En hiver, chaque famille a droit aux distributions de soupe, vêtements et couvertures. Deux sœurs sont à la pharmacie et une aux pansements. Deux classes, « très bien disposées et bien aérées », accueillent 250 enfants. Une fois l'école quittée après la première communion, 80 jeunes filles se retrouvent chez les sœurs jusqu'à vingt ans. L'association des Enfants

31. Véronique Beaulande-Barraud et Bertrand Goujon [dir.], *Le salut par les œuvres? Pratiques religieuses et charitables des élites urbaines (France, XIII^e-XIX^e siècle) — Histoire, économie & société*, 3/2016.

32. AFCB, 95, visite des 19 octobre-4 novembre 1861.

33. Pierre Guillaume, *Les hospices de Bordeaux au XIX^e siècle, 1796-1855*, Bordeaux, Les Études hospitalières, 2000.

de Marie entretient leur « piété » et leurs « bonnes mœurs ». Trois paroisses sur six seulement sont dotées qui d'une « association de jeunes ouvrières », qui d'un patronage, c'est-à-dire de formes d'encadrement de « persévérance » après la première communion. Quatre paroisses sur six ont par ailleurs un « ouvroir », dont trois accueillent plusieurs dizaines d'orphelines. Ces fondations, privées, sont soutenues par le curé, des dames charitables et le travail des jeunes filles (dentelle, broderie, couture...) vendu à l'extérieur.

Ouvroirs et orphelinats forment un complément des écoles qui répondent, pour les milieux pauvres, à l'engouement des milieux aisés pour les pensionnats de jeunes filles. Ce sont de grosses maisons à faire tourner, d'autant plus que, fondées par les sœurs, l'administration ne les finance pas ou très peu. Voici par exemple les 125 orphelines hébergées par sœur Gendry à Saint-Louis-en-l'Île, la sœur servante au « grand cœur » qui ne sait refuser celles qui frappent à sa porte :

Tableau 3 – Recettes de l'orphelinat de la paroisse Saint-Louis-en-l'Île (Paris) en 1855

Quêtes	12-14 000
Travail des enfants	8 000
Pensions (30 enfants sur 125)	8 000
Loyer	3 000
Rente à 5 %	2 000
Total (en francs)	33-35 000

Les orphelines sont réparties en quatre ouvroirs : confection du linge, broderie, fleurs pour les grandes, petits travaux et classe pour les petites. 220 enfants externes sont encore accueillies dans trois classes « belles, bien aérées et très propres » ; 40 d'entre elles se retrouvent chaque dimanche aux réunions des Enfants de Marie dont elles portent le ruban bleu et la médaille distinctive. Sur quinze sœurs, deux seulement sont à la pharmacie et aux visites des pauvres dans cette paroisse peu étendue, deux à la cuisine, toutes les autres sont affectées aux enfants. Les prières qui ponctuent la journée, le catéchisme quotidien, les offices favorisent l'influence spirituelle des sœurs, avec mesure toutefois pour les orphelines : « Destinées à vivre dans le monde, il convient de ne pas leur multiplier les pratiques de piété et de ne demander d'elles que ce à quoi elles seront tenues raisonnablement lorsqu'elles auront à satisfaire aux exigences de leur position d'ouvrières »³⁴. On a là un indice intéressant du détachement religieux dans les milieux populaires parisiens, bien documenté au même moment par les visites pastorales relancées par Mgr Darboy (1864-68)³⁵.

34. *Manuel à l'usage des filles de la Charité employées aux écoles, ouvroirs, etc.*, Paris, Adrien Le Clere, 1866, p. 228.

35. Jacques-Olivier Boudon, *Paris capitale religieuse sous le Second Empire*, Paris, Éd. du Cerf, 2001, p. 209-220.

L'enquête préparatoire au projet de loi de 1881 sur la protection de l'enfance, qui vise à reprendre la main sur le secteur privé, permet d'apprécier ce développement des orphelinats³⁶. Au moins 1 100 établissements sont dédiés « à la garde et à l'éducation de l'enfance ». Le secteur privé y tient une place prépondérante (713 établissements, soit 65 %) et, au sein de celui-ci, les congréganistes se taillent la part du lion (613). La plupart – sous le nom d'orphelinat pour les deux tiers, auxquels s'ajoutent des « asiles », « refuge », « miséricordes », etc. – accueillent des filles (583) plus que des garçons (130). Plus de huit établissements sur dix ont été fondés au XIX^e siècle, à l'heure de la « question sociale », marquée en l'occurrence par une pauvreté urbaine et féminine qui permet difficilement de concilier vie productive et vie reproductive, mais aussi par la volonté de spécialiser la prise en charge des vulnérabilités³⁷. Les épidémies de choléra qui frappent des villes mal équipées pour absorber une telle croissance démographique accroissent encore la demande d'orphelinats. Les pouvoirs publics recourent alors aux services des congrégations, les uns offrant le financement, les autres les structures d'accueil et le personnel³⁸.

CARRIÈRES RELIGIEUSES/PROFESSIONNELLES

La polyvalence des établissements charitables, qui assurent des fonctions aussi bien soignantes qu'enseignantes, invite à se poser la question des carrières des sœurs. Quelles compétences sont requises des novices ? Comment étaient-elles formées ? Leur carrière privilégie-t-elle la vocation ou le métier ?

Compétences

Pour répondre à la demande massive d'enseignantes, le plus simple est encore d'attirer des filles déjà formées. Jusque dans les années 1880, elles ne sont toutefois que 15 % à avoir leur brevet avant d'entrer au noviciat (appelé séminaire chez les filles de la Charité)³⁹. Faut de diplôme préalable, les supérieures insistent sur les prérequis des postulantes. L'ordre des appréciations dans les registres du séminaire dit sans fard les priorités. La santé vient avant la piété, et les circulaires des supérieures répètent à l'envi jusque dans les années 1840-1850 que les recrues doivent savoir « bien lire » et « passablement écrire ». On reconnaît la dissociation traditionnelle des deux apprentissages. Réagissant aux comités de surveillance mis en place par la loi du

36. Sénat, session 1882, annexe au procès-verbal de la séance du 25 juillet 1882, n° 451, tome 1 : *Rapport au nom de la commission chargée d'examiner : 1° la proposition de loi ayant pour objet la protection des enfants abandonnés, délaissés ou maltraités, 2° le projet de loi sur la protection de l'enfance*, Paris, P. Mouillot, 1882.

37. Ivan Jablonka, *Ni père ni mère. Histoire des enfants de l'Assistance publique (1874-1939)*, Paris, Seuil, 2006, p. 10-15.

38. Exemple, parmi d'autres, à Paris entre la préfecture de Police et les filles de la Charité en 1866. AFCEP, 1954.

39. AFCEP, 1574, registre des diplômes d'enseignement, 1853-1963.

28 juin 1833, la supérieure Marie Boulet rappelle que les *Règles des maîtresses d'école* reçues de leur fondateur, saint Vincent de Paul, se contentent de leur demander d'apprendre aux enfants pauvres «à lire, un peu à écrire, [à] les instruire sur la religion». Il convient donc de résister tant à la demande des inspecteurs en grammaire, calcul ou géographie que des familles : «Les parents qui désirent que leurs enfans reçoivent une éducation plus distinguée peuvent les envoyer ailleurs»⁴⁰. Cette position assez conservatrice renvoie à une morale de la reproduction sociale, au demeurant largement partagée par les instituteurs⁴¹. Il est inutile de donner aux pauvres, et encore moins à leurs filles, une éducation au-dessus de leur condition. Les sœurs durent cependant suivre le mouvement et, dans une répartition des classes en trois niveaux, enseigner l'écriture à la deuxième, avec les mathématiques, voire dès la petite classe si les inspecteurs l'exigent⁴².

Ces réformes induisent un cercle vertueux. Des filles, plus nombreuses à être scolarisées et plus instruites, font des religieuses plus compétentes capables de devenir à leur tour enseignantes.

Tableau 4 – Compétences des sœurs du séminaire en 1855 (échantillon)⁴³

Lit et écrit bien, compte bien ou assez bien, connaît la grammaire	29
Lit bien ou assez bien, écrit et compte assez bien, connaît un peu la grammaire	51
Lit assez bien ou faiblement, écrit faiblement	16
Lit faiblement	8
Total	104

Un test sur une centaine de novices de l'année 1855 permet de distinguer deux groupes : la plupart, trois sur quatre, sont alphabétisées et ont correctement assimilé les apprentissages de base de l'école primaire – elles lisent, écrivent et comptent bien ou assez bien et connaissent plus ou moins leur grammaire ; une sur quatre, ce qui n'est pas négligeable, lit et écrit faiblement, n'a guère eu accès à l'orthographe et à la grammaire et pas du tout à l'arithmétique, voire pour certaines à l'écriture, témoignant de scolarités hachées. Les compétences manuelles de ces sœurs ne compensent même pas leurs lacunes car celles qui savent «coudre» et «bien coudre» sont principalement les premières. C'est davantage à l'école qui prévoit des travaux d'aiguille pour les filles qu'à la maison que ce savoir-faire s'acquiert. L'ensemble de

40. AFCP, 2629, circulaire du 9 juillet 1834. Sur l'évolution des programmes scolaires dans les années 1830 qui place les sœurs de charité en position de retrait, cf. René Grevet, *L'avènement de l'école contemporaine en France (1789-1835). Laïcisation et professionnalisation de la culture scolaire*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2001, p. 235-239.

41. Gilbert Nicolas, «Les instituteurs sous le Second Empire. Pour une approche régionale des mémoires de 1861 : l'exemple de l'académie de Rennes», *Histoire de l'éducation*, n° 93, 2002, p. 3-36, à la p. 30.

42. *Instruction pour les filles de la Charité qui sont employées aux écoles, aux ouvrages, etc.*, Paris, Impr. Adrien Le Clere, 1844, p. 135.

43. AFCP, 788, registre des prises d'habit, 1851-1861.

ces compétences dessine des envois possibles, par ordre décroissant, vers les « moyennes écoles » (1^e ou 2^e classe), ouvroirs, « petites » écoles (3^e classe), asiles pour les sœurs quasi analphabètes malgré quelques leçons reçues au séminaire. Bien qu'elles disposent de peu de temps, les directrices du séminaire tentent de donner quelques notions des différents emplois auxquels les sœurs peuvent être appelées, tant d'un point de vue pratique – « Manière de stimuler les enfants » – que spirituel – « Moyens de nous sanctifier dans notre emploi ». Mais l'essentiel reste encore à faire.

Apprentissages

Affectées d'après leurs compétences supposées, les sœurs se forment aux emplois dans les établissements de la Compagnie. Cette étape de leur carrière est plus pratique que théorique ; on apprend sur le « tas », par observation et répétition des tâches. Les sœurs disposent certes des conseils assez généraux contenus dans les *Règles particulières pour les sœurs des paroisses, pour la maîtresse d'école, pour les sœurs des villages, pour les sœurs qui sont dans les hôtels-Dieu et hôpitaux*, recopiées depuis leur mise en forme en 1672 et complétées par le *Coutumier* de 1862 qui apporte quelques précisions pour les nouveaux emplois comme les ouvroirs par exemple⁴⁴.

Le plus simple est encore les salles d'asile où l'on garde les enfants, en gros entre deux et six ans, du sevrage à l'âge de raison. Elles sont parfois assorties de crèches pour les nourrissons. Là, la sœur « surveillante », aidée de « berceuses », doit surtout veiller à la toilette des enfants – chacun doit avoir sa propre éponge, brosse et cuvette –, au soin de leur linge, à la préparation des repas et au ménage des salles. Elle doit aussi être capable de tenir un registre de recettes et dépenses⁴⁵. Crèches et salles d'asile connaissent un grand développement dans les villes car elles permettent aux ouvrières et aux femmes indigentes qui travaillent (journalières, blanchisseuses, revendeuses, etc.) de ne pas laisser leurs enfants seuls ou vagabonder. L'*Instruction* de 1844 ne s'embarrasse pas de conseils : il suffira à la jeune sœur d'avoir « vu pendant quelque temps pratiquer devant elle la tenue des salles [...] ; quelques compagnes expérimentées la formeront en peu de temps »⁴⁶. Néanmoins, la manière de mêler le jeu et l'étude, de préparer ou non l'école primaire par l'apprentissage des rudiments se précise, et la législation s'en mêle (circulaire du 9 avril 1836). Au temps des pionniers, ouvert à Paris en 1826 par M^{me} Mallet et ses réseaux philanthropes et protestants, succède un temps de normalisation, aux résultats d'ailleurs très contrastés selon les lieux. Le matériel pédagogique se développe : boulier compteur, tableaux. Justine Cuzon, connue sous le nom de sœur Maria, publie en 1855 un *Manuel des salles*

44. *Coutumier des maisons particulières de la compagnie des filles de la Charité*, accompagné d'une circulaire de M. Étienne, 25 mars 1862, XVII-202 p.

45. AFCP, 1912, règlement de la crèche Saint-Gervais à Paris, 8 décembre 1855.

46. *Instruction pour les filles de la Charité qui sont employées aux écoles...*, op. cit., p. 220.

d'asile destiné à l'asile modèle des filles de la Charité ouvert à tous les autres ordres⁴⁷. Elle y rassemble son expérience de directrice des asiles de Firminy et d'Enghien et, en quelque sorte, de sœur inspectrice des salles d'asile chargée d'aider la Compagnie à les développer. Par rapport au manuel de M^{me} Pape-Carpantier qui l'a formée, sœur Maria développe la place de l'histoire sainte et du catéchisme aux dépens du calcul, de la géométrie et surtout de la gymnastique et des jeux, peu valorisés⁴⁸.

Les maîtresses d'école doivent disposer de plus de compétences préalables et surtout continuer à se former : « La prudence demande que vous possédiez vous-même ce que vous voulez enseigner [...] mais encore vous devez chercher à le communiquer convenablement, d'après certaine méthode »⁴⁹. Les enseignantes plus expérimentées sont invitées à épauler les jeunes sœurs. L'*Instruction* de 1844 explique comment faire la classe, quelles récompenses accorder, comment enseigner la lecture, l'écriture, le catéchisme (l'arithmétique est plus sommairement traitée), quel matériel pédagogique est nécessaire, mais tout ceci est ordonné à la finalité de l'école : « Vous instruisez surtout et avant tout des vérités du salut »⁵⁰. Le bon exemple de la maîtresse, sa bienveillance, l'amour des élèves sont encouragés : « Vous devez avoir pour eux des entrailles de mère, les aimer »⁵¹. La refonte complète du *Manuel des écoles* en 1866 atteste la professionnalisation du métier d'institutrice et du meilleur niveau des écoles de filles. Une commission de sœurs éprouvées a préparé l'ouvrage. L'ordre des chapitres est inversé : l'exposé des méthodes passe avant celui des « vertus et qualités d'une bonne maîtresse d'école », la technique tend à prendre le pas sur l'éthique. Tout y est plus précisément présenté, l'arithmétique est devenue un chapitre à part entière, les ouvrages des frères des Écoles chrétiennes sont souvent cités en exemple (*Exercices de calcul*, *Devoirs classiques*, etc.), de même que le matériel s'enrichit : poêle, bureaux, tableaux noirs et de système métrique, cartes géographiques, tableaux d'alphabet et syllabaires dans les petites classes, mais aussi sentences morales (« Dieu nous voit et nous entend »), crucifix, bénitier, statues de la sainte Vierge, de l'ange gardien, de saint Joseph, de saint Vincent de Paul. Des trois méthodes alors en usage – individuelle, mutuelle, simultanée –, les filles de la Charité retiennent un mixte des deux dernières : simultanée « en ce que la maîtresse réunit les élèves de même force en sections, et donne la leçon à une de ces sections, pendant que celles des autres étudient » ; mutuelle « en ce qu'elle peut se faire aider par des élèves plus instruites pour donner

47. *Nouveau manuel des salles d'asile, à l'usage des filles de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul, par une sœur directrice de salle d'asile*, Paris, Dezobry et E. Magdeleine, 1855. Il est plusieurs fois réédité et traduit en diverses langues.

48. Jean-Noël Luc, *L'invention du jeune enfant au XIX^e siècle. De la salle d'asile à l'école maternelle*, Paris, Belin, 1997, p. 312.

49. *Instruction pour les filles de la Charité qui sont employées aux écoles...*, op. cit., p. 62-63.

50. *Idem*, p. 1. Sur la place du catéchisme à l'école primaire, cf. Pierre Zind, *L'enseignement religieux dans l'instruction primaire en France de 1850 à 1873*, Lyon, Centre d'histoire du catholicisme, 1971.

51. *Instruction pour les filles de la Charité qui sont employées aux écoles...*, op. cit., p. 25.

des leçons à celles qui le sont moins, ce qui arrive lorsque la classe est très nombreuse et les sections multipliées»⁵². Les effectifs par classe sont en effet importants : 60 dans les 1^e, 80 dans les 2^e et 100 dans les petites. Il n'est toutefois pas toujours aisé d'y maintenir une certaine discipline...

Carrières

On observe ainsi l'émergence d'une « carrière » au sein de la Compagnie au XIX^e siècle mais, loin de distinguer deux professions avec ses savoir-faire propres – l'enseignement et le soin –, les sœurs passent d'une activité à l'autre au cours de leur vie religieuse.

Envoyées en maison de charité, les jeunes sœurs sont d'abord aux petites classes, à l'asile ou aux gros travaux (cuisine, lingerie...). Celles qui n'ont pas de compétences particulières y resteront tandis que les autres passeront aux classes supérieures puis à la visite des pauvres et à l'apprentissage des soins élémentaires (saigner, panser, vacciner...). La pharmacie apparaît comme un poste clef, dont la première d'office est toujours une sœur d'expérience. Voici, comme tant d'autres, la paroisse Saint-Médard à Paris où règne la célèbre sœur Rosalie Rendu au milieu du siècle.

Tableau 5 – Inspection interne des sœurs de la paroisse Saint-Médard (Paris) en 1856⁵³

Nom	Années de vocation	Fonction	Appréciation
S. Rendu	54	supérieure	[non renseigné]
S. Esparbié	25	philanthropie et visites	caractère rude et peu cordial, a bon cœur
S. Escande	15	pharmacie	intelligente, très prudente, pieuse
S. Costalin	11	crèche	caractère rond et décidé, manque de jugement
S. Tissot	9	pharmacie	caractère raisonnable, parle peu, intelligente
S. Godefroy	6	1 ^e classe	caractère fier et dominant, intelligente, très instruite
S. Salla	4	pharmacie	caractère triste, préoccupée d'elle-même, intelligente et pieuse
S. Péliesson	3	petite classe	caractère vif et aimable, tient bien ses enfants
S. Legrand	2	2 ^e classe	caractère enfant, a de l'instruction, n'aime pas les enfants
S. Giffard	1	ouvroir externe	intelligente, pieuse et régulière
S. Poujol	1	asile	caractère timide, un peu sauvage, pieuse, manque de courage
S. Ruat	1	asile	caractère vif et impressionnable, susceptible, intelligente

52. *Idem*, p. 20-21.

53. AFCP, 94, visite du 22 janvier 1856.

On voit que les jeunes sœurs fraîchement arrivées dans la maison sont placées à l'asile et à l'ouvroir. Les filles « intelligentes » passeront aux classes (petite, 2^e puis 1^e), celles qui le sont moins resteront à la crèche. La visite des pauvres ou la pharmacie ne viennent que dans un second temps. Sœur Tissot, arrivée rue de l'Épée-de-Bois à 21 ans, passe six ans dans les classes et regrette de ne pas avoir « le bonheur d'aller voir les pauvres »⁵⁴. La déception est cuisante entre une vocation identifiée au service des pauvres et des malades et une première affectation dans les écoles. De fait, la Compagnie reste avant tout un ordre de soignantes. Un tiers des sœurs se consacre à l'enseignement en 1861 là où la moyenne pour l'ensemble des congrégations féminines est de 65 %⁵⁵. Aussi l'*Instruction pour les écoles* de 1844 cherche-t-elle à encourager celles « qu'un généreux courage porterait à vouloir servir les pauvres malades dans les hôpitaux et exposer leur vie pour eux [et] qui semblent ne pas se croire véritablement filles de la Charité si elles ne sont au chevet des malades et des mourans »⁵⁶. Sœur Rosalie initie toutefois les jeunes sœurs aux soins car les anciennes de la Compagnie considèrent que « nous ne ferions pas les vœux sans cela »⁵⁷. Les vacances venues, les maîtresses laissent leurs classes et accompagnent les sœurs dans les visites ; elles observent et répètent leurs gestes.

*

Rebecca Rogers a pu souligner le « scandale historiographique » que représentait le peu d'études portant sur la professionnalisation de l'enseignement au féminin, scandale redoublé pour les enseignantes du primaire et plus encore les religieuses⁵⁸. Or l'institutrice primaire est souvent au XIX^e siècle une « bonne sœur ». Si les taux d'alphabétisation des filles rejoignent quasiment ceux des garçons entre 1820 et 1870, c'est en raison d'un compromis politique entre l'État qui délègue aux congrégations la fonction enseignante qu'il revendique pour les garçons, les communes qui en acceptent la charge financière et les religieuses qui répondent à la demande en personnel. Les filles de la Charité ont, dans ce cadre, mis en place des dispositifs éducatifs variés, à même de toucher un vaste public populaire : asiles, écoles, ouvroirs, orphelinats, associations de jeunes filles. L'évolution des prescriptions internes sous la forme de manuels spécialisés suggère que la professionnalisation du métier d'enseignante est bel et bien engagée par les religieuses avant les années 1880.

54. Témoignage de sœur Tissot (1880), dans *Congregatio de causis sanctorum, Canonizationis servae dei Rosaliae Rendu, societatis puellarum caritate (1786-1856). Positio super virtutibus et fama sanctitatis*, Rome, 1993, p. 54.

55. Claude Langlois, *Le catholicisme au féminin...*, *op. cit.*, p. 324.

56. *Instruction pour les filles de la Charité qui sont employées aux écoles...*, *op. cit.*, p. 20-21.

57. Témoignage de sœur Tissot, cité, p. 57. Les vœux se font après cinq ans de vocation.

58. Rebecca Rogers, « L'éducation des filles... », *loc. cit.*, p. 65-66 ; réflexions convergentes dans son article, « La sous-maîtresse française au XIX^e siècle : domestique ou enseignante stagiaire ? », *Histoire de l'éducation*, n° 98, 2003, p. 37-60.

Toutefois, au sein d'une congrégation qui reste polyvalente, être maîtresse d'école n'est souvent qu'une étape pour les jeunes sœurs qui souhaitent accéder à des fonctions charitables ou hospitalières plus valorisées. « Servantes des pauvres malades » était l'antique nom des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Cette hiérarchie de compétences n'est pourtant pas sans risque au sein d'une communauté religieuse. Il arrive que les sœurs des classes méprisent celles qui n'ont que « les plus bas et les plus humbles » offices ; entre maîtresses, on se jalouse : on fait tout pour avoir une classe « plus élevée » et faire briller ses enfants devant l'inspecteur⁵⁹. Aussi les notices nécrologiques qui accompagnent la circulaire annuelle du 1^{er} janvier rappellent-elles souvent des traits d'humilité chargés de réduire la tension entre la « parfaite union » demandée par les *Règles* et la relative spécialisation des tâches, accrue par l'ampleur prise par une communauté qui fait face à des demandes d'enseignement et de soin de plus en plus techniques. C'est sans doute là une des conclusions de cette étude que d'inviter à conjuguer identités féminines, religieuses et professionnelles pour complexifier une histoire des écoles du peuple et de leur personnel enseignant avant les lois Ferry.

*Matthieu Brejon de Lavergnée est maître de conférences – HDR
en histoire contemporaine à l'université Paris-Sorbonne,
membre du Centre d'histoire du XIX^e siècle.*

59. *Instruction pour les filles de la Charité qui sont employées aux écoles...*, *op. cit.*, p. 104-107.